

Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 20 mai 2015 à 18 heures 30 -  
Illzach

Sur convocation du 13 mai 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 20 mai 2015 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal d'Illzach.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

./.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 avril 2015
2. Rixheim - construction d'un complexe sportif – remise gracieuse partielle des pénalités de retard dues par l'entreprise Anvolia pour l'exécution du marché de travaux du lot 18 « chauffage »
3. Sausheim – installation d'une clôture rue Jean de la Fontaine – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux
4. Habsheim - réaménagement de la rue des Gardes Vignes – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
5. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre les carrefours des rues Saint-Jean et de l'Île Napoléon – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter la subvention
6. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
7. Sausheim – réaménagement des abords de l'ACL – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
8. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Michel RIES, qui représente M. Jean-Luc SCHILDNKECHT, maire de d'Illzach, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Monsieur le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, d'une part en retirant le point n° 6 et d'autre part, en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

*Point n° 8 : Sausheim – réhabilitation de l'ACL – souscription d'une assurance dommages ouvrage – résultat de la consultation – autorisation de signer*

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 avril 2015**

Le procès-verbal du comité syndical du 15 avril 2015 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués. En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 15 avril 2015.***

### **Point n° 2 : Rixheim - construction d'un complexe sportif – remise gracieuse partielle des pénalités de retard dues par l'entreprise Anvolia pour l'exécution du marché de travaux du lot 18 « chauffage »**

Par délibération du 12 juillet 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer le marché de travaux du lot 18 « chauffage » avec l'entreprise Anvolia de Fegersheim (67),

pour un montant de 315 186,89 € HT, dans le cadre de l'opération de construction d'un complexe sportif à Rixheim Ile Napoléon.

Les travaux ayant pris un retard important (114 jours calendaires), des pénalités ont été appliquées à l'entreprise lors du décompte général établi par le maître d'œuvre, conformément aux dispositions du CCAP. Celles-ci s'élèvent à 11 976,84 € HT, soit 1/3 000ème du montant du marché initial.

L'entreprise Anvolia a sollicité une remise gracieuse de ces pénalités. A l'appui de sa requête, elle met en avant principalement des problèmes internes de gestion et des difficultés de coordination avec les corps d'état secondaires.

Afin de ne pas la pénaliser trop lourdement dans le contexte économique actuel et compte tenu de sa réactivité durant l'année de garantie de parfait achèvement (réglage et mise au point des installations), M. le président propose à l'assemblée délibérante de réserver une suite favorable à cette requête.

Il demande ensuite au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à la société Anvolia une remise gracieuse partielle de ses pénalités de retard, et de ramener le montant de ces dernières à 4 622,64 € HT (soit l'équivalent de 44 jours de retard).**

**Point n° 3 : Sausheim – installation d'une clôture rue Jean de la Fontaine – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 17 décembre 2014, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de mise en place d'une clôture sur le site de l'ED&N, côté rue Jean de la Fontaine, à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 24 février 2015, fixant la date limite de remise des plis au 23 mars 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 28 avril 2015, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Portails et clôture	SNEE à Saulcy-sur-Meurthe	43 080,00 €
2	Electricité	Venturi à Riedisheim	7 540,00 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>50 620,00 €</b>

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 4 : Habsheim - réaménagement de la rue des Gardes Vignes – participation à la mise en souterrain du réseau Orange**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes téléphoniques dans le cadre du réaménagement de la rue des Gardes Vignes à Habsheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau dans ce secteur. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 1 780,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché passé avec la société Colas de Pfastatt, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Gardes Vignes à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 5 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre les carrefours des rues Saint-Jean et de l'Île Napoléon – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter la subvention**

Le conseil général du Haut-Rhin a programmé cette année le renouvellement de la couche de roulement de la rue de Mulhouse (RD 66) à Rixheim, sur le secteur situé entre la rue Saint-Jean et la rue de l'Île Napoléon.

Préalablement à ces travaux d'enrobés, la commune a souhaité procéder sur ce même secteur, à quelques modifications afin de créer, sur trottoir, un cheminement mixte cycles-piétons.

Les travaux consistent dans :

- La reprise ponctuelle de bordures et fil d'eau affaissés ;
- La création d'un trottoir mixte cycles-piétons entre la rue Saint-Jean et la rue de Maréchal de Lattre de Tassigny sur une longueur d'environ 200 mètres ;
- L'élargissement d'une partie des trottoirs et la réfection des enrobés.

Les services techniques du SCIN ont chiffré ces travaux dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre à un montant de 170 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre les carrefours des rues Saint-Jean et de l'île Napoléon à Rixheim, qui s'élève à 170 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 6 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

- Le point n° 6 est retiré de l'ordre du jour -

**Point n° 7 : Sausheim – réaménagement des abords de l'ACL – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

Afin de terminer les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ACL à Sausheim, la commune a souhaité réaménager le parking situé autour de ce bâtiment.

Le projet consiste à créer 61 emplacements de stationnements et à créer un cheminement piéton matérialisé en enrobés rouge pour accéder à l'ACL. Il porte sur une surface d'environ 2 200 m<sup>2</sup> et comprend :

- Les terrassements généraux pour la création de la structure ;
- La pose de bordures et pavés formant fil d'eau ;

- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- L'installation d'un réseau d'éclairage public ;
- Les traitements de surface.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du SCIN ont chiffré l'ensemble des travaux à 130 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil départemental du Haut-Rhin et du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de réaménagement des abords de l'ACL à Sausheim, qui s'élève à 130 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 8 : Sausheim – réhabilitation de l'ACL – souscription d'une assurance dommages ouvrage – résultat de la consultation – autorisation de signer**

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée par le SCIN à la demande de la commune de Sausheim, la société Protectas a établi un cahier des charges permettant une mise en concurrence pour la souscription d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage » dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ACL.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. La date limite de réception des plis était fixée au 27 février 2015.

A l'issue de la consultation, huit candidats ont déposé une offre :

- La compagnie SMABTP ;
- Le cabinet Pilliot, associé à la compagnie AMLIN ;
- La compagnie SMACL ;
- Le cabinet JFB Assurances, associé à la compagnie MMA ;
- Le cabinet Sarre et Moselle, associé à la compagnie EISL (Elite) ;
- La compagnie Groupama ;
- Le cabinet SFS, associé à la compagnie Millenium Insurance ;
- Le cabinet Draber-Neff, associé à la compagnie Albingia.

L'analyse des offres reçues en réponse, effectuée par la société Protectas et vérifiée par la commission MAPA le 18 mai 2015, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la proposition suivante :

### **Compagnie SMABTP**

Les garanties proposées se résument ainsi :

#### Garanties

Garantie légale : coût de construction TTC  
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement : 400 000,00 €  
Garantie des dommages immatériels consécutifs : 200 000,00 €  
Garantie des dommages aux existants : 400 000,00 €

Franchise : aucune.

#### Taux

Garantie légale ..... 0,5185 %  
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement..... 0,0104 %  
Garantie des dommages immatériels consécutifs..... 0,0519 %  
Garantie des dommages aux existants ..... 0,1000 %

#### Prime

Garantie légale ..... 11 339,32 € TTC  
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement.....227,44 € TTC  
Garantie des dommages immatériels consécutifs..... 1 135,03 € TTC  
Garantie des dommages aux existants ..... 2 186,94 € TTC

**Total ..... 14 888,73 € TTC**

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché d'assurance dommages ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ACL à Sausheim, à la société SMABTP, aux conditions ci-avant énumérées ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le contrat y afférent.**

#### **Point n° 9 : Divers**

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **17 juin 2015 à 18 heures 30**, à **Rixheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05

Illzach, le 20 mai 2015.